



## Ménopause : un cap, pas une montagne

PAGE 7

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



© J. de Smet / BEP.PRESS

### Environnement

#### Gare au Roundup® !

L'OMS considère le célèbre herbicide comme "cancérogène probable". Histoire d'un produit décrié pour ses usages domestiques et agricoles.

PAGE 5



© iStock

### Internet

#### Des moteurs de recherche éthiques

Même si Google est pointé du doigt pour ses atteintes à la vie privée, il est difficile de s'en passer. Pourtant, des moteurs de recherche plus éthiques apparaissent.

PAGE 6

### Conseils juridiques

#### Partager son logis

Face à la crise du logement, l'habitat intergénérationnel présente bien des atouts. Conseils pour se lancer dans l'aventure.

PAGE 2

### À suivre

#### Passer en "mode avion"

Au regard de l'actualité, difficile de rêver les bords de Méditerranée en clichés de cartes postales. Et pourtant....

PAGE 12

## Conseils juridiques

## Logement intergénérationnel : mode d'emploi

Médias, pouvoirs publics, associations, ils sont de plus en plus nombreux à vanter les mérites de l'habitat intergénérationnel. Il est certain que face à la crise du logement et à l'augmentation de l'espérance de vie, l'habitat intergénérationnel a le mérite d'offrir une solution profitable à tous. Conseils pour se lancer dans l'aventure.

**Le logement intergénérationnel** est le logement au sein duquel cohabitent simultanément des personnes jeunes et des personnes plus âgées. Outre les avantages financiers qu'elle procure, elle a aussi pour but de créer des interactions entre les habitants et par conséquent évite l'isolement. Les avantages sont nombreux mais avant de se lancer dans l'aventure, il est utile de se renseigner. Vivre avec quelqu'un est un projet qui se réfléchit. En pratique, la formule la plus courante est celle du senior propriétaire qui loue une chambre de son habitation à un jeune. Nous analysons donc ce cas de figure.

## Une convention

Pour que chacun puisse s'épanouir dans ce projet, il faut d'emblée clarifier les règles de cette cohabitation (coûts, répartition des charges, règles de vie, etc.). Il est important de formaliser par écrit l'accord qui est conclu. En cas de conflit, chacun peut s'y référer. Cet accord peut prendre la forme d'une convention d'occupation précaire ou d'un bail de type "kot étudiant" ou, plus rarement, d'un bail de résidence principale. Chaque accord est régi par ses propres règles et a des conséquences juridiques. La convention d'occupation précaire est la moins contraignante pour le propriétaire. Son utilisation est préconisée par des associations comme l'ASBL Un toit, deux âges. Il ne s'agit pas en tant que telle d'une location, dès lors, certaines règles de sécurité, salubrité ou fiscales peuvent s'appliquer de manière plus souple. Par contre, si la convention ne correspond pas à la réalité, le juge peut toujours qualifier l'accord, par exemple en contrat de bail. Dans ce cas, les règles du bail s'appliquent.

## Le montant des revenus de remplacement

Pour les personnes âgées, le taux de la GRAPA peut être influencé par la cohabitation avec un jeune (autre que son petit-enfant). Les autres régimes (pension de retraite et pension de survie) ne subissent pas de modifications. En principe, lorsque la personne âgée est considérée comme cohabitante, elle perçoit la GRAPA aux taux de base, soit 674,46 EUR (1). Pour éviter une diminution de leur revenu de remplacement, certains seniors interdisent aux jeunes de se domicilier chez eux. Cette interdiction ne les protège cependant pas. En pratique, l'organisme de paiement a connaissance d'une cohabitation grâce à la domiciliation, mais, il peut utiliser d'autres moyens. En cas de fraude, des sanctions sont possibles. Par ailleurs, l'interdiction de se domicilier n'est pas opposable à la commune. Le jeune peut donc être domicilié sans l'accord du propriétaire. Du point de vue du jeune, s'il est considéré comme cohabitante, le montant de ses éventuels revenus de remplacement diminue également. Les allocations de chômage et le revenu d'intégration sociale passent au taux cohabitante, s'il vit sous le même toit qu'une autre personne et qu'ils règlent principalement en commun les



Le logement intergénérationnel répond à un besoin criant de logements et offre aux personnes concernées un peu de convivialité.

questions ménagères. Pour conserver le taux isolé, le jeune peut prouver qu'il n'y a aucun partage des dépenses ménagères entre eux.

À savoir aussi : la cohabitation peut également avoir des conséquences sur le montant des allocations aux personnes handicapées.

## Les règles d'urbanisme, de sécurité et de salubrité

Chaque Région a établi ses propres règles en matière d'urbanisme, de sécurité et de salubrité. Pour les obtenir le citoyen peut s'adresser directement à sa commune ou les trouver via internet (2). Etant généralement favorables à la mise en place de tels "projets", les communes collaborent volontiers, surtout lorsqu'une association est impliquée dans la création du logement intergénérationnel.

## La fiscalité

Lorsqu'un logement ou une partie de celui-ci est mis en location, le revenu cadastral du bien augmente, il est majoré de 40%. Par conséquent, le précompte immobilier augmente aussi. Par ailleurs, si des travaux sont réalisés dans le logement, une réadaptation du revenu cadastral par les agents fédéraux est possible.

## Conclusion

À bien des égards, le logement intergénérationnel est une aubaine. Il répond en tout cas à un besoin criant de logements et offre aux personnes concernées un peu de convivialité. Par contre, avant de se lancer dans un tel projet, il faut se renseigner. Les implications juridiques sont nombreuses et les démarches semblent parfois compliquées. Heureusement des associations aident les personnes âgées dans leurs démarches et les accompagnent tout au long de cette aventure.

// INGRID PLANQUEUEL, ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : [www.droitsquotidiens.be](http://www.droitsquotidiens.be)

(1) Le taux de base GRAPA est octroyée aux cohabitants, à savoir les personnes âgées qui partagent la même résidence principale qu'une ou plusieurs personnes, peu importe qu'il y ait ou non un lien de famille ou une situation de ménage (conjoint, frère, ami, etc.). Certaines exceptions existent, notamment pour les personnes admises dans la même maison de repos (et de soins) ou de soins psychiatriques; pour les personnes cohabitantes avec les enfants, petits-enfants et beaux-enfants mineurs.  
(2) <http://mrw.wallonie.be/dgatlp> (Wallonie)  
• [www.logement.irisnet.be/fr](http://www.logement.irisnet.be/fr) (Bruxelles) • [www.flandre.be/fr](http://www.flandre.be/fr) (Flandre)

## Bon à savoir

>> Plus d'infos auprès d'associations qui accompagnent des projets de logements intergénérationnels :  
Un toit, deux âges : [www.toit2ages.be](http://www.toit2ages.be) - 0475/93.28.28 •  
Foyer Dar al Amal : [www.foyer.be](http://www.foyer.be)

## Numérique

## Gérez en ligne vos documents de la mutualité

En 2014, la Mutualité chrétienne a lancé une plate-forme administrative en ligne, gratuite et 100% sécurisée. Grâce à Doccle, les membres peuvent recevoir et conserver les documents numériques de la MC et de ses partenaires.

**La plate-forme Doccle** fonctionne d'abord comme une boîte aux lettres. Vos remboursements en soins de santé (relevés M30) s'y retrouvent en version électronique. Et vous êtes averti lorsqu'un nouveau courrier y est posté à votre attention. Plus largement, Doccle permet aussi de télécharger des documents que vous souhaitez conserver de manière sûre et accessible où que vous vous trouviez : garanties de matériel électro-ménager, tickets de concerts, billets d'avion... Fini de devoir faire des fouilles archéologiques, il est possible de centraliser vos documents importants sur cette plate-forme. Bref, Doccle rassemble en un seul endroit une boîte aux lettres, un bureau, un soutien administratif et une archive. Elle offre plusieurs avantages.

- **Simplicité** : il suffit de vous connecter une seule fois avec la MC pour recevoir automatiquement vos documents dans Doccle.
- **Gratuité** : l'inscription et l'utilisation de Doccle sont gratuites.
- **Facilité** : consulter et archiver des documents, gérer des factures, ajouter des rappels de manière aisée et rapide.
- **Clarté et aspect pratique** : les documents envoyés par la MC et les partenaires arrivent dans un seul endroit centralisé.

- **Sécurité** : le système 100% sécurisé garantit notamment le respect de la vie privée.
- **Disponibilité partout et à tout moment** : en un clic, vous pouvez consulter tous vos documents sur un ordinateur, une tablette, où que vous soyez dans le monde.

## Comment accéder à la MC sur Doccle ?

Pour pouvoir gérer ses documents sur Doccle, il faut disposer d'une adresse e-mail enregistrée et confirmée à la Mutualité chrétienne (ou auprès de l'un des partenaires Doccle). Attention, il faut également être majeur.

- Vous avez déjà une adresse e-mail enregistrée auprès de la MC ? Dans ce cas, vous avez reçu un message électronique contenant votre code d'accès personnel pour la MC. Il vous suffira de vous inscrire sur le site [www.doccle.be/fr](http://www.doccle.be/fr) et d'activer votre connexion avec la MC en encodant le code d'accès.
- Vous n'avez pas encore d'adresse e-mail enregistrée auprès de la MC ? Inscrivez-vous via [www.mc.be/email](http://www.mc.be/email). Après confirmation de votre adresse e-mail, vous recevrez un code d'accès pour Doccle.

>> Plus d'infos : rendez-vous sur [www.mc.be/doccle](http://www.mc.be/doccle) ou sur [www.doccle.be](http://www.doccle.be)

Un moyen encore plus ingénieux de centraliser vos documents ?



La plate-forme de gestion de documents est, depuis peu, également disponible sous forme d'application sur iOS et Android.

## Doccle aussi sur smartphone et tablette

La plate-forme de gestion de documents est, depuis peu, également disponible sous forme d'application sur iOS et Android. Encore mieux : cette version mobile, qui est le résultat de la consultation de 800 utilisateurs Doccle, est aussi gratuite !

Cette application propose les mêmes fonctionnalités que la plate-forme web : possibilités de paiement et de partage de fichiers. Elle y ajoute quelques extras bien utiles : vous pouvez notamment prévoir des rappels et notifications ou encore trier des documents par date. L'application présente aussi un menu de démarrage intuitif, avec un aperçu des tâches à effectuer.

Indépendants

## Reprendre partiellement le travail

Avant une incapacité de travail, certaines personnes exerçaient une activité d'indépendant. Si elles souhaitent reprendre une activité (d'indépendant ou de salarié) quelques heures voire à mi-temps ou plus, le médecin-conseil peut les y autoriser (1). Et ce, dès le premier mois d'incapacité de travail (appelé aussi le mois de carence).



Reprendre partiellement le travail peut être une manière de remettre le pied à l'étrier, ou une nouvelle manière d'envisager la vie professionnelle, en adéquation avec un état de santé affaibli. À partir du 1<sup>er</sup> juillet, de nouvelles dispositions rendent cette reprise partielle du travail plus aisée pour les personnes qui exerçaient une activité d'indépendant. À présent, elles peuvent reprendre une partie de leur ancienne activité, mais aussi une autre activité indépendante ou salariée, toujours à titre partiel. Par ailleurs, cette reprise partielle est maintenant possible dès le 1<sup>er</sup> mois d'incapacité de travail (avant il fallait attendre le 2<sup>e</sup> mois d'incapacité). La première étape dans ce cheminement de reprise du travail passe par le médecin-conseil de la mutualité. Son autorisation est indispensable.

### Deux cas de figure

1. Le médecin-conseil estime, sur la base de l'état de santé de la personne, qu'une réinsertion professionnelle complète sera possible à termes. La période de reprise partielle du travail est considérée comme **une étape vers la reprise complète**. Avec son autorisation préalable, la personne peut reprendre soit une partie de son ancienne activité indépendante, soit une autre activité partielle indépendante, soit une activité partielle salariée. L'autorisation est accordée **pour une période de 6 mois**, avec une prolongation possible jusqu'à 18 mois maximum.

### Quel est l'impact de cette reprise partielle sur les indemnités ?

- Au cours des 6 premiers mois de reprise partielle, l'entièreté des indemnités est conservée.  
- À partir du 1<sup>er</sup> jour du 7<sup>e</sup> mois de l'autorisation (= prolongation), le montant des indemnités est réduit de 10%.

2. Le médecin-conseil estime que l'état de santé de la personne ne permettra **pas une réinsertion professionnelle complète**, dans un futur proche. Avec son autorisation préalable, elle peut reprendre soit une partie de son ancienne activité indépendante, soit une autre activité partielle indépendante, soit une activité partielle salariée. L'autorisation n'est dans ce cas pas limitée dans le temps, mais la personne concernée sera invitée à un contrôle médical en fonction des nécessités. Lors de ces rendez-vous, le médecin-conseil vérifiera son état de santé en lien avec l'incapacité de travail.

### Quel est l'impact de cette reprise partielle sur les indemnités ?

- Au cours des 6 premiers mois de reprise partielle, l'entièreté des indemnités est versée.  
- À partir du 1<sup>er</sup> jour du 7<sup>e</sup> mois de l'autorisation, jusqu'à la fin de la 3<sup>e</sup> année complète qui suit celle où l'activité autorisée a été entamée, le montant des indemnités est réduit de 10%.  
- À partir du 1<sup>er</sup> janvier de la 4<sup>e</sup> année civile qui suit l'année du début de l'activité autorisée, les

indemnités sont calculées sur la base des revenus obtenus lors de la 1<sup>re</sup> année civile complète qui suit le début de l'activité autorisée (c'est-à-dire des revenus obtenus trois ans avant).

**Attention** : il existe un plafond des revenus autorisés. Selon que les revenus dépassent ou non ce plafond, les indemnités seront soit totalement cumulables avec les revenus de l'activité autorisée, soit réduites ou même supprimées.

### Que faire ?

Pour reprendre le travail à temps partiel, il s'agit d'abord d'en introduire la demande. En tant qu'indépendant, il ne faut reprendre aucune activité sans avoir reçu l'accord préalable du médecin-conseil.

> **Compléter le formulaire** de "Demande d'autorisation d'exercer une activité au cours d'une période d'incapacité de travail". Il est disponible sur [www.mc.be/incapacite](http://www.mc.be/incapacite) (rubrique: reprise d'activité) ou auprès de votre conseiller mutualiste. Attention: il va de soi que la partie "Accord de l'employeur" ne doit pas être complétée dans le cas des indépendants.

> **Transmettre la demande d'autorisation** au médecin-conseil de sa mutualité régionale pour qu'elle lui parvienne au plus tard 14 jours avant le début de la reprise du travail. Attention: le cachet de la poste faisant foi pour la demande, il ne faut pas utiliser les boîtes aux lettres vertes de la MC.

> Une fois reçu l'accord écrit du médecin-conseil, **lire attentivement** ce document. Il reprend les conditions à respecter dans le cadre de l'exercice des activités. Attention: on ne peut débuter son activité qu'après réception de cette autorisation.

> En même temps que cette notification, celui qui reprend le travail reçoit également quelques exemplaires de la "Déclaration sur l'honneur - Exercice d'une activité indépendante". Il doit **envoyer chaque mois, un exemplaire complété et signé**, à sa mutualité régionale. Le montant des indemnités sera déterminé en fonction des données reprises sur cette déclaration et versé chaque mois, dès réception et traitement de ce document. Attention: ce document dûment complété est à remettre au plus vite à la mutualité afin d'éviter un paiement trop tardif de l'indemnité mensuelle.

> Si, au cours du mois, aucune activité n'a été exercée, une déclaration sur l'honneur de non-activité doit quand même être transmise à la mutualité. Elle mentionne que la personne concernée n'a reçu aucun revenu.

// AUDREY GERS ET MARYSE VAN AUDENHAEGE

>> **Plus d'infos** : contactez un conseiller mutualiste ou le numéro d'appel gratuit au 0800/10 9 8 7 ou [www.mc.be/incapacite](http://www.mc.be/incapacite)

(1) La cessation des activités professionnelles doit être totale au début de l'incapacité de travail.

Remboursements

## Tiers payant et bénéficiaires de l'intervention majorée

L'obligation d'appliquer le régime du tiers payant pour les patients bénéficiaires de l'intervention majorée sera progressivement introduite chez le médecin généraliste. La mesure entre en vigueur ce 1<sup>er</sup> juillet. Mais l'Inami prévoit une période transitoire - jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre - pour que l'ensemble des médecins intègre la mesure.

Aux termes de la période transitoire, l'ensemble des bénéficiaires de l'intervention majorée (Bim) ne payeront plus que le ticket modérateur à leur médecin, la mutualité remboursant directement le prestataire de soins. Il s'agit là d'une mesure qui vise à renforcer l'accès aux soins des personnes à faible revenu. Concrètement, le patient Bim déboursera 1 euro ou 1,5 euro (1) pour la consultation de son médecin généraliste au cabinet de ce dernier (2); tandis que la mutualité versera le reste des honoraires au médecin. Cette mesure nécessite que les médecins généralistes soient outillés en logiciel ad hoc permettant l'application de ce tiers payant. Et ce n'est pas encore le cas de tous. La période

transitoire établie jusqu'en octobre 2015 devrait leur permettre de s'adapter.

Un conseil aux bénéficiaires de l'intervention majorée qui se rendent chez leur médecin généraliste: se munir de sa carte d'identité ou de la carte isi+. En effet, celle-ci permettra au médecin de vérifier s'il y a lieu d'appliquer le tiers payant.

(1) 1 euro, si le patient Bim dispose d'un dossier médical global (DMG) et consulte le médecin où son DMG est enregistré; 1,5 euro si le patient Bim n'a pas de DMG.

(2) Pour une consultation à domicile, l'application du tiers payant n'est pas obligatoire.

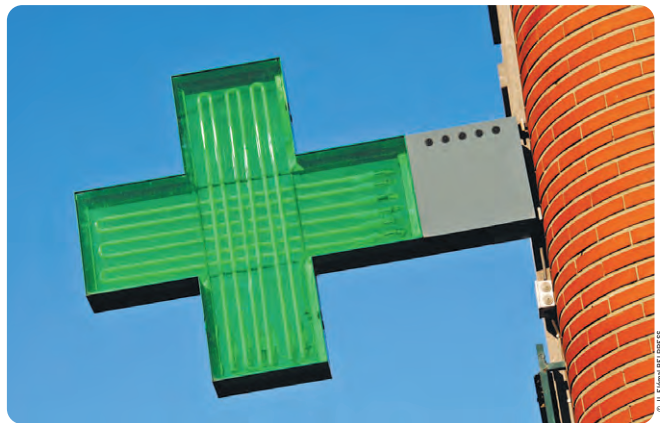
### Le tiers payant, c'est quoi ?

Pour une consultation chez un prestataire de soins, le patient paye un certain montant et sa mutualité lui rembourse ultérieurement une partie. Le système du tiers payant permet au patient de ne pas avancer la somme qui lui sera remboursée. Il ne débourse ainsi que le montant qui est réellement à sa charge.

Lorsqu'on consulte un prestataire de soin, ce dernier remet une attestation de soins (qu'il faudra transmettre à la mutualité). Le montant demandé englobe le tarif légal de ce soin et les éventuels suppléments demandés par les médecins partiellement ou non conventionnés. Les suppléments sont toujours à charge du patient. Le tarif légal se scinde, quant à lui, en deux parties : une partie est remboursée par la mutualité, l'autre est à charge du patient (le ticket modérateur). Avec le système du tiers payant, la mutualité paie directement au prestataire le solde du montant de la consultation. Comme le patient ne doit plus avancer d'argent. Il débourse uniquement l'éventuel ticket modérateur ; et il n'a plus aucune démarche à entreprendre pour être remboursé.

Pharmacie

## Quand le maximum à facturer est atteint



Le maximum à facturer (MAF) est une aide financière en matière de santé. Dès que vos dépenses atteignent un montant déterminé, la plupart de vos frais de santé sont intégralement remboursés. Vous n'avez pas à effectuer de démarche particulière. La disposition est enclenchée automatiquement au niveau de la mutualité, une fois que vous êtes dans les conditions.

Dorénavant, les membres MC qui ont atteint leur plafond MAF ne doivent plus déboursier les frais de médicaments chez leur pharma-

cie. En effet, la MC informe le pharmacien une fois que le MAF est atteint et elle organise le paiement directement avec celui-ci.

Cette disposition concerne certains médicaments pour lesquels il y a une intervention de l'assurance soins de santé obligatoire. Elle vaut pour la plupart des médicaments comme les antibiotiques, les anti-inflammatoires ou des analgésiques pour les malades chroniques (avec l'accord du médecin).

> Appel à projets  
Fonds Julie Renson

Jusqu'au 28 octobre 2015, les organisations actives dans le rétablissement en santé mentale sont invitées à rentrer des projets auprès du Fonds Julie Renson et du Fonds Reine Fabiola. Cet appel a pour objectif de renforcer des pratiques innovantes de rétablissement des personnes avec des troubles psychiques en renforçant structurellement les organisations qui déploient ces pratiques, via un accompagnement sur mesure pendant une période de 3 ans. Un jury sélectionnera deux à trois organisations pour des projets d'un montant de 50.000 EUR comprenant un financement direct et une consultation externe, en vue de perpétuer et d'accroître l'impact social du projet.

Infos : 02/500.45.55 • www.kbs-frb.be

> Idéologies

Le dernier numéro de "Traces de changement", édité par l'association Changement pour l'égalité, consacre son dossier de juin aux "Idéologies". Diverses questions y sont abordées, comme "Comment affirmer avec force ses convictions sans se bouffer le nez ?" A celle-ci, les auteurs proposent d'utiliser la méthode des axes de tension : "L'intérêt de ces tensions réside justement dans la possibilité qu'elles devraient offrir de ranimer les débats idéologiques, d'éviter les consensus mous et d'empêcher les dominations muselantes." Revue disponible sur abonnement : formules de 9 à 60 EUR.

Infos : 02/218.34.50 • www.changement-egalite.be

> Commission euthanasie

La Chambre des représentants a dû renouveler son appel à candidatures pour la Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie. Il manque effectivement des docteurs en médecine, des professeurs de médecine et des professeurs de droit ou avocats pour le bon fonctionnement de cette commission. L'appel a été publié le 19 juin 2015 au *Moniteur*. Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être introduites par lettre recommandée au plus tard 30 jours après publication du présent avis et adressées au Président de la Chambre, Palais de la Nation, 1008 Bruxelles.

Infos : 02/549.84.21 • www.moniteur.be

> L'UE interdit la viande clonée

Le 17 juin, les eurodéputés ont voté en commissions agriculture et environnement une interdiction totale du clonage d'animaux de ferme, la mise sur le marché - y compris via l'importation - de clones, de leur descendance et de leurs semences (sperme, ovocyte, embryons), et du lait d'animaux clonés. Le texte impose aussi la traçabilité des produits clonés et un étiquetage clair - qui correspond à un souhait de 83 % des consommateurs européens (Eurobaromètre 2008). La Commission européenne suggère pour sa part une interdiction provisoire - et non totale - du clonage et s'oppose à un étiquetage de la viande issue de la descendance d'animaux clonés. Pour certains observateurs, ce vote est un caillou dans la chaussure des négociateurs TTIP, les États-Unis autorisant la vente de viande clonée et ne disposant pas de système de traçabilité.

Infos : www.europarl.europa.eu

TiquesNet.be, encoder les morsures

Pour améliorer la prévention de la maladie de Lyme, l'Institut scientifique de santé publique (ISP) vient de lancer un site internet. Y sont cartographiées les zones où sévissent les tiques en Belgique.

"Les milieux favorables à la survie des tiques sont clairement connus des scientifiques. Il s'agit essentiellement des endroits ombragés, couverts d'une litière végétale épaisse ou envahis par des broussailles, des fougères ou encore des herbes hautes. Mais le risque d'être mordu par une tique peut varier d'une année à l'autre, en fonction notamment des conditions climatiques, déclare la docteure Sophie Quoilin de l'ISP. Quant au nombre total de morsures dont la population est victime chaque année en Belgique, il est tout simplement inconnu à ce jour."

Les seuls chiffres dont l'ISP dispose concernent le dépistage de la maladie de Lyme. Soit, lorsque la personne mordu par une tique consulte le corps médical. Chaque année, entre 8.000 et 10.000 patients se seraient adressés à leur médecin pour un érythème mi-

grant, la manifestation clinique la plus classique de la maladie. Sur la base de ce seul constat, le médecin est en mesure de prescrire le traitement ad hoc. En 2013, 2.055 tests sérologiques positifs pour la borréliose de Lyme ont également été rapportés à l'ISP, contre 1.200 à 1.400 les années précédentes. Enfin, le SPF Santé publique signale qu'entre 200 et 300 personnes seraient hospitalisées chaque année en raison de la maladie de Lyme.

D'où la création du site "TiquesNet.be" pour améliorer la prévention. Toute personne qui a été mordu par une tique est invitée à le notifier. Une opération en sept clics qui prend à peine deux minutes. Plus il y aura de participants plus les résultats seront conformes à la réalité. Les données récoltées par les chercheurs de l'ISP permettront d'identifier les zones à ris-



En randonnée, évitez les shorts et les T-shirts.

ques. Il sera alors plus facile d'organiser une prévention active à destination des personnes les plus exposées, tels les gardes forestiers, les agriculteurs, les jardiniers, mais aussi du grand public. Signalons qu'une initiative similaire, moins connue, mais plus internationale, existe déjà sous le nom de Tekentiques.net.

Précision utile: toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie *Borrelia*

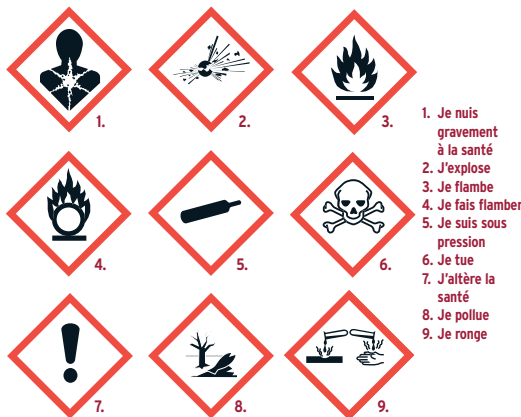
*burgdorferi*. En Belgique, seules 10% en seraient porteuses. Quant au risque de développer la maladie après morsure, il est de 1 à 2%. Un risque faible, dont il vaut mieux néanmoins se prémunir.

// DAUOUDIN MASSART

>> Plus d'infos : <https://tiquesnet.wiv-isp.be> ou Maladie de Lyme sur [www.mbc.be](http://www.mbc.be)

Gare aux produits chimiques à la maison

Par souci d'harmonisation européenne, les produits chimiques à risques sont affublés de nouveaux pictogrammes signalant leurs dangers. Désormais en rouge et blanc.



1. Je nuis gravement à la santé
2. J'explose
3. Je flambe
4. Je fais flamber
5. Je suis sous pression
6. Je tue
7. J'altère la santé
8. Je pollue
9. Je ronge

Les accidents domestiques, ce n'est pas de la rigolade, surtout pour les enfants. L'année dernière, plus de 5.200 personnes se sont adressées au Centre Antipoisons après qu'un de leurs enfants fut entré en contact avec un produit chimique ménager. Souvent, il s'agit d'enfants âgés de 1 à 4 ans. Pour éviter de tels accidents (gare aux pastilles colorées des détergents vaisselle, si tentantes quand on vit à quatre pattes!), on peut bien sûr bannir de tels produits chimiques de son domicile, chaque fois qu'ils sont superflus. Quantité d'ateliers et de formations proposent d'ailleurs des séances de confection de produits ménagers plus écologiques et moins toxiques. C'est fou, par exemple, ce qu'on peut faire avec du bicarbonate de soude! C'est fou comme l'eau de Javel est souvent superflue! Mais voilà: tous les agents chimiques ne peuvent pas nécessairement être remplacés. Il est donc nécessaire de continuer à garder un œil vigilant sur les pictogrammes qui les accompagnent et, surtout, sur les mentions de danger et les conseils d'utilisation.

Or, il en sera bientôt fini des pictos noirs sur fond carré orange. À la place, on trouve de plus en plus les pictos rouges et blancs, façon Code de la route, orientés en losange. Les motifs de prudence n'ont pas changé: ces produits sont tour à tour irritants, toxiques, corrosifs, inflammables, dangereux pour l'environnement, etc. Deux nouveautés, toutefois, sont à signaler. Primo, l'apparition d'un picto avec un "!", désignant les produits irritants potentiellement sources de rougeurs, de démangeaisons, voire d'inflammation de la peau. Secundo, l'arrivée d'un picto relatif aux produits conservés sous pression (plutôt réservé aux usages professionnels). Bien décryptés, dans une démarche anticipatrice, ces pictos et leurs petits textes peuvent éviter bien des désagréments - voire sauver des vies - dans les familles et les usines....

// PHL

>> Plus d'infos : [www.symbolesdanger.be](http://www.symbolesdanger.be)

Le citoyen, fil conducteur des soins de santé

Solidarité, qualité de vie et prévention : telles sont les priorités qui devraient guider les remboursements en soins de santé, de l'avis-même de citoyens réunis par la Fondation Roi Baudouin. Avec un message à l'attention des décideurs : passer d'une politique des "malades" à une politique de promotion de la santé.

Pendant trois week-ends, 32 citoyens - 16 francophones et 16 néerlandophones, autant de femmes que d'hommes, ont participé à un LaboCitoyen organisé à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin et à la demande de l'Inami. L'objectif fixé au groupe ? Établir des critères et conditions de remboursement par l'assurance soins de santé obligatoire. Les propositions ont été discutées sur la base de cas concrets : appareils orthodontiques chez les jeunes, médicaments contre la maladie d'Alzheimer, consultations psychologiques, sevrage tabagique... Pour la Fondation Roi Baudouin, les enseignements tirés de cet exercice citoyen sont intéressants à plus d'un titre. Le premier a trait au LaboCitoyen lui-même. Cette forme innovante de "démocratie scientifique", soutenue de manière scientifique, permet aux individus de produire des opinions argumentées, équilibrées et nuancées alors même que les matières sont complexes. Deuxième enseignement : les citoyens fixent des priorités dans les soins de santé différentes de celles prises aujourd'hui par les décideurs. Sans remettre en question le rapport coût-efficacité qui guide en grande partie le processus décisionnel, ils estiment important qu'on tienne compte aussi

de l'expérience du patient. Et qu'on mette davantage l'accent sur la qualité de vie que sur la prolongation pure et simple de la durée de vie. Pour autant, le panel s'oppose à l'idée que l'âge soit utilisé pour exclure des gens du remboursement de certains soins. Par ailleurs, les citoyens du panel réaffirment leur attachement à la solidarité et au droit de tout un chacun de bénéficier de soins de santé. Un constat réjouissant au regard de la récente enquête d'opinion menée par l'Inami, mettant en lumière une érosion de cette valeur. A la question de savoir s'il faut exclure du remboursement certains traitements à certains patients en fonction de leurs habitudes et modes de vie, les participants au Labo répondent par la négative, reconnaissant que la responsabilité individuelle n'est que partielle. Ils plaident toutefois pour que les patients soient sensibilisés à éviter des comportements inadéquats. Du reste, les citoyens estiment urgent de mener une véritable politique de promotion de la santé et de déplacer le curseur des soins curatifs vers des soins préventifs. // JD

>> Plus d'infos : [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be) • 02/511.18.40.



© Foto: Baudouin

Vie quotidienne

# Pas touche au Roundup® !

Le produit phare de la lutte contre les herbes indésirables est à nouveau sur la sellette. Mais, cette fois, par l'agence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) spécialisée dans le cancer. Jardiniers, n'agissez plus à la légère avec les herbicides !

Chaque automne, dans nos régions, certains champs de pommes de terre perdent soudain leur couleur verte et, en quelques jours, finissent par arborer une couleur brune assez étonnante. En cause jusqu'il y a peu, le Roundup®. Aujourd'hui, d'autres herbicides défoliants ont pris le relais. Ce procédé de défanage chimique, plus commode et moins onéreux que le défanage mécanique, n'a d'autre objet que d'éviter le bourrage des machines par les feuilles du végétal lors de la récolte. En éradiquant la végétation, on va plus vite. L'agriculteur à la manœuvre est censé respecter certaines conditions de travail, notamment le délai entre le traitement chimique et la récolte, pour éviter que les tubercules ne soient encore porteurs de la molécule active tueuse du végétal (le glyphosate ou le glufosinate ammonium) lors de l'entrée dans la chaîne alimentaire.

L'année dernière, c'est à un autre spectacle, printanier et plus inhabituel celui-là, que les habitants des campagnes ont eu droit. Épargnés par

un hiver trop doux, les cultures destinées à enrichir les terres agricoles pendant la mauvaise saison, ont été "achevées" aux mêmes herbicides. En quelques jours, place nette fut ainsi faite aux cultures suivantes. Ces pulvérisations ont - un peu - ému les médias. À une telle saison, généralement bien arrosée, les produits toxiques n'allaient-ils pas percoler ou ruisseler rapidement vers les rivières et eaux souterraines ? Très vite, la page a été tournée. Après tout, le Roundup jouit, depuis quarante ans, d'une réputation de faible rémanence (persistance) dans l'environnement, couplée à une efficacité maximale.

Oui, mais voilà : depuis le 20 mars dernier, il y a un grain de sable dans cette mécanique. Ce jour-là, l'IARC, l'agence de l'OMS spécialisée dans la recherche sur le cancer, publie une note et un article établissant le caractère "cancérogène probable pour l'homme" de deux insecticides organophosphorés mais aussi du fameux herbicide glyphosate, tandis que deux autres insecticides sont

"IL EST TRÈS FRÉQUENT QUE LES PARTICULIERS SURDOSENT LES QUANTITÉS PRESCRITES, INHALENT LE PRODUIT OU ENTRENT À SON CONTACT VIA LA PEAU"



Pulvériser sans protection (masque, gants) c'est jouer avec sa santé.

qualifiés de "cancérogènes possibles". "Quelle que soit la classification adoptée, l'IARC n'a pas l'habitude d'agir à la légère, commente Bruno Schiffers, responsable du Laboratoire de phyto-pharmacie à Gembloux Agro-Bio Tech (ULg). Les produits ainsi 'classés' par elle ne sont d'ailleurs pas nombreux".

### Dans les urines humaines

Le communiqué de l'IARC met en avant les risques courus par les utilisateurs réguliers du glyphosate : les agriculteurs et les gestionnaires des espaces publics. Ceux-ci sont principalement exposés au risque de développer un cancer de la lymphé de type "lymphome non-hodgkinien". Mais l'IARC s'inquiète aussi d'une étude ayant relevé des dommages aux chromosomes des riverains de champs pulvérisés avec ce produit. "Chez nous, précise le Pr Schiffers, on trouve régulièrement des résidus de glyphosate ou de ses métabolites (produits de décomposition de celui-ci) dans les eaux souterraines et jusque dans les aliments". L'éliminer via des filtres à charbon actif coûte cher aux sociétés de distribution d'eau, donc à la collectivité. "Certes, pour les aliments, les normes applicables aux résidus sont rarement dépassées. Mais les doutes croissent sur l'efficacité de ces normes dès lors qu'on considère les effets possibles des 'cocktails' de polluants à long terme sur la santé". Nous sommes en effet exposés simultanément à des dizaines de produits chimiques ; certes à faible dose, mais dès la prime enfance et pendant des décennies. Parue en 2014 dans le journal scientifique "Environmental & Analytical Toxicology", une étude menée en Allemagne et au Danemark a abouti à un constat inquiétant sur la présence anormalement élevée de résidus de glyphosate dans les urines et certains organes du bétail nourris avec des OGM, mais aussi dans les urines humaines. D'une autre étude allemande, on sait enfin que le glyphosate a un effet sur la flore intestinale des bovins (nourris aux OGM). Certains chercheurs s'interrogent sur les liens possibles entre l'utilisation croissante du glyphosate en céréales et l'explosion des intolérances au gluten chez l'homme.

### Les lobbies au front

Fin 2015, l'IARC publiera un rapport complet sur le glyphosate et les autres pesticides incriminés. On saura, alors,

si l'agence maintient ses fortes pré-somptions quant au rôle du glyphosate sur le cancer. Une échéance capitale car, à peu près à la même époque (fin 2015), la molécule en question sera évaluée en vue du renouvellement de son autorisation commerciale par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) et la Commission européenne.

Certains pays interdisent déjà les épandages de glyphosate sur leur territoire : Sri Lanka, Colombie... Plus près de nous, les Pays-Bas ont interdit le produit aux particuliers et services communaux, et envisagent de le faire pour tous les usages agricoles de pré-recolte. Fort de son expérience de formateur pour les professionnels au contact des produits phytopharmaceutiques, le Pr Schiffers estime qu'une telle mesure de bon sens mériterait d'être imitée chez nous. Avec des associations de défense de la santé et de l'environnement (1), il réclame le retrait des jardinerie de tous les herbicides de synthèse prêts à l'emploi. "Il est très fréquent que les particuliers surdosent les quantités prescrites, inhalent le produit ou entrent à son contact via la peau. Or celle-ci est une voie d'entrée dans l'organisme tout aussi redoutable".

Depuis l'annonce de l'IARC, plusieurs grandes enseignes néerlandaises,

suisses, allemandes et luxembourgeoises ont retiré les produits à base de glyphosate de leurs rayons. En France, ceux-ci ne devraient plus être accessibles, à partir de 2016, que derrière un comptoir tenu par un vendeur. Chez nous, rien n'est simple... Carlo di Antonio, le ministre wallon de l'Environnement, a réclamé au gouvernement fédéral, compétent, l'interdiction de mise en vente aux particuliers, sans remettre en question les utilisations agricoles. Quant aux utilisateurs professionnels, vendeurs et conseillers, ils doivent suivre des formations spéciales donnant accès à des "phyto-licences", obligatoires à partir de novembre 2015.

Bientôt une interdiction généralisée du Roundup et consorts ? Le Pr Schiffers fait remarquer que le pays qui instruit actuellement le dossier de réévaluation sanitaire du "glyphosate" est l'Allemagne. Un pays où l'agriculture conventionnelle a de l'influence. Beaucoup d'influence.

// PHILIPPE LAMOTTE

(1) Greenpeace, Inter-Environnement Wallonie, Test-Achats, Ligue des familles, etc.



© U.S. SHOWN/REUTERS

## Du neuf pour les bords de rue wallons

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, les particuliers, en Wallonie, ne peuvent plus répandre les pesticides sur les trottoirs. Mieux : il leur faut, en plus, respecter une zone d'un mètre le long des trottoirs, voiries, terrasse, allées... si ceux-ci sont reliés au réseau de collecte des eaux de pluie. Cette nouvelle réglementation est bienvenue pour l'environnement et... le poste "épuration" de nos factures d'eau. Problème : qui vérifie ? Qui sensibilise ? Qui, le cas échéant, sanctionne ? Les gardes champêtres ? Disparus ! Les zones de police ont d'autres chats à fouetter. Les "agents constatateurs" et "agents sanctionneurs" communaux sont peu sensibilisés au problème. Le département "police et contrôle" (l'ex Police de l'environnement, DPE), lui, ne s'est jamais fait au mot "police" de son

appellation et n'impressionne guère le micro-pollueur. Pas étonnant que les pulvérisations continuent dans nos bourgs et villages. En ordre dispersé, les communes y sont allées de leurs toutes-boîtes explicatifs. Il faut dire qu'elles sont, elles aussi, dans un corset : au printemps 2019, au plus tard, elles devront avoir définitivement banni les pesticides de leurs espaces publics. "Il faut un gendarme, reconnaît-on à bonne source. Le plus souvent, c'est encore l'ignorance qui prévaut". Faute d'évaluation rigoureuse d'ici deux ou trois ans, on en sera réduit à ce constat si fréquent en matière d'environnement : pondre des décrets et arrêtés, c'est bien ; veiller à leur applicabilité, c'est encore mieux. De préférence, avant leur promulgation. //PHL

## Une toxicité sous-évaluée

Le Roundup est l'herbicide le plus vendu au monde, notamment parce qu'il va de pair avec l'essentiel des cultures d'organismes génétiquement modifiés (OGM), en pleine expansion dans le monde. Les variétés de maïs modifiées, par exemple, ont été mises au point précisément pour résister aux pulvérisations de Roundup alors que, partout aux alentours, les mauvaises herbes meurent sous l'effet du glyphosate.

Vanté dès l'origine comme un pesticide respectant l'environnement, voire "biodégradable", le Roundup a vu plusieurs fois sa maison mère - Monsanto - attaquée en justice aux États-Unis et en France pour publicité mensongère (1). Trop tard, trop loin : aujourd'hui encore,

sa réputation de pesticide "doux" reste profondément ancrée dans les mentalités des professionnels, mais aussi dans celles des jardiniers amateurs. La moindre jardinerie de village dispose d'ailleurs de stocks accessibles en vente libre, promotionnés dès que le printemps pointe son nez.

Subtilité de l'affaire : la toxicité d'un tel pesticide ne tient pas seulement à sa molécule dite "active", mais aussi aux multiples adjuvants utilisés en combinaison, sans lesquels le produit ne peut pénétrer au cœur de la plante. Or, ces adjuvants ne sont testés que depuis 2009 sur leur toxicité chronique (à long terme). Jusque-là, ils faisaient l'objet de secrets commerciaux jalousement protégés par les firmes.

(1) Lire l'ouvrage "Le monde selon Monsanto", de Marie-Monique Robin, éd.La Découverte/Arte 2008.

Médias

# Moteurs de recherche Internet éthiques : mode d'emploi



© Laurent Cayrol/EPHES

Difficile de se passer de Google même quand celui-ci est pointé du doigt pour atteinte à la vie privée. Et pourtant, à l'heure où la protection des données sur Internet est de plus en plus à la mode, des moteurs de recherche plus éthiques apparaissent.

"Plus les gens utilisent Google, moins ils voient le côté négatif", déclare Jean-Marc Van Gyseghem, responsable de l'unité "Vie privée" du Centre de recherche, information, droit et société (CRIDS) de l'Université de Namur. Et de fait, quoi de plus pratique que d'utiliser Google, Yahoo, voire Bing pour trouver une recette, une idée de cadeau, une adresse ou une info... Mais l'internaute est-il conscient de ce qui se trame dans la boîte noire du Web? À chaque recherche effectuée via Google, ce moteur de recherche stocke non seulement l'objet de la requête, mais aussi l'adresse IP et des informations à

propos de l'ordinateur de l'utilisateur. Google peut aussi retracer l'historique de tous les sites visités à l'aide de "cookies" qui collectent des données. Raison avancée pour justifier le procédé : aider l'utilisateur dans ses recherches futures et lui proposer des choses susceptibles de l'intéresser. Cette collecte de données pourrait paraître inoffensive si l'on souhaite se voir proposer des pubs ciblées, des informations proches de nos centres d'intérêts. Elle n'a d'ailleurs pas vraiment ému

les internautes, jusqu'à ce qu'ils apprennent que ces informations pouvaient se retrouver dans les banques de données de services de renseignement...

En pratique, Google procède à un profilage marketing constituée à l'aide du nombre incalculable de traces laissées par l'utilisateur sur le Web. Ces données constituent une véritable monnaie d'échange contre un service gratuit. L'internaute croit pouvoir choisir, alors que ses résultats de recherches

En pratique, Google procède à un profilage marketing constituée à l'aide du nombre incalculable de traces laissées par l'utilisateur sur le Web.

"Il faut rééduquer l'utilisateur à l'usage d'Internet, sans diaboliser l'outil. L'individu doit pouvoir poser un choix."

"Il faut rééduquer l'utilisateur à l'usage d'Internet, sans diaboliser l'outil, souligne Jean-Marc Van Gyseghem. L'individu doit pouvoir poser un choix. Actuellement les moteurs de recherche Internet ne le permettent pas". D'où tout l'intérêt d'apprendre à mieux connaître les opérateurs alternatifs, à les apprivoiser et à s'y tenir.

// BAUDOUIN MASSART

Pour suivre, lire aussi ci-contre (p7) l'interview de Thierry De Smedt.

## Quelques moteurs de recherche alternatifs

- [www.duckduckgo.com](http://www.duckduckgo.com) a pour slogan "le moteur de recherche qui ne vous espionne pas". Parfois lent, il affiche des résultats très pertinents. Il est engagé dans la protection des données privées.
- [www.startpage.com](http://www.startpage.com) se présente comme "le moteur de recherche le plus confidentiel au monde". Il agit comme intermédiaire entre Google et l'internaute et empêche la collecte de données personnelles, y compris l'adresse IP de l'ordinateur.
- [www.qwant.com](http://www.qwant.com) s'engage à ne tracer les utilisateurs et ne pas filtrer le contenu d'Internet. Les résultats de la recherche sont présentés sous formes de rubriques (actu, réseaux sociaux, liens commerciaux...).
- [www.uselilo.org](http://www.uselilo.org) offre également une protection de la vie privée. L'internaute peut en plus, avec ses recherches, financer des projets sociaux et environnementaux.
- <https://trouvons.org> repose sur un logiciel libre qui se construit sur un mode collaboratif, grâce à la participation de la communauté des internautes bénévoles de Framasoft. Cette association propose des alternatives aux outils de Google : "Framadate" pour "Doodle", "Framatube" pour "Youtube"...

sont progressivement orientés - quitte à en effacer d'autres. L'utilisateur pense s'ouvrir au monde grâce à Internet, découvrir de nouvelles choses, alors que, dans la pratique, les moteurs de recherche l'enferment dans son propre monde, le ramenant à ses habitudes.

### Rééduquer à l'Internet

Dès lors, comment éviter d'être tracé? Une solution est de recourir à d'autres moteurs de recherches plus éthiques. Mais sont-ils vraiment efficaces? Jean-Marc Van Gyseghem du CRIDS a testé pour En Marche quelques sites affirmant être plus respectueux de la vie privée (*DuckDuckGo*, *Startpage*, *Qwant* et *Lilo*). Il en ressort que ceux-ci n'ont déposé aucun "cookie" sur l'ordinateur. "Ce n'est pas le moteur de recherche qui va déposer des cookies, conclut-il. Mais cela ne constitue pas une garantie

## Formation

# Dr House, professeur de travaux pratiques

Huit saisons durant, la série *Dr House* a tenu en haleine des millions de téléspectateurs. Attachant ou détestable, le héros à la canne malmène systématiquement l'éthique médicale. En ressortent des questionnements utiles aux médecins en formation.

Huit saisons, 177 épisodes, soit 22 à 24 épisodes par an. Aux États-Unis, *Dr House* a rencontré un très grand succès auprès du public. En 2006, diffusée dans plusieurs dizaines de pays, elle était une des séries les plus regardées dans le monde. En quoi se distingue-t-elle des autres réussites télévisuelles? C'est une série qui s'appuie sur un personnage de grincheux charismatique : Greg House, spécialiste des maladies infectieuses au Princeton-Plainsboro Teaching Hospital. C'est un chien fou : accro aux médicaments mal rasés, misanthrope, malpoli, boiteux, caustique... S'il ne paie pas de mine, il se démène néanmoins corps et âme pour ses patients, ce qui justifie en partie son capital sympathie. Son équipe est composée de "soignants-investigateurs". Leur mission : élucider une énigme médicale.

**Détectives en blouses blanches**  
On pourrait en réalité parler d'une série policière médicale : l'équipe de médecins (les enquêteurs) tentent de sauver un patient (la victime) d'un virus ou d'une maladie (les crimi-

nels). Le rapprochement avec le genre policier devient évident en poussant le raisonnement un peu plus loin, comme le fait l'essayiste Martin Winckler (1) : *House* (maison) est synonyme de home en anglais et dans le nom Holmes, comme Sherlock, le "l" ne se prononce pas. En outre, le célèbre détective anglais est accompagné du Dr Watson. Dr House a lui aussi un confident : le Dr Wilson. "Sherlock Holmes est génial, excentrique, misanthrope. Il est musicien, il déprime lorsqu'il s'ennuie, consomme de la cocaïne. Enfin, il a été inspiré à Arthur Conan Doyle par son maître, le professeur Joseph Bell, médecin qui posait des diagnostics après avoir jeté un seul coup d'œil à ses patients." Un don partagé par le principal protagoniste de la série. Le Dr House et Sherlock Holmes, guidés par la raison, sont tous deux des scientifiques à la recherche du bien moral et prêts à tout pour entraver le mal.

**L'éthique malménée**  
Greg House n'hésite pas à prendre des chemins moins "officiels" que ceux

qu'imposent le cadre hospitalier où il exerce. Le diagnosticien semble violer allégrement les quatre principes de l'éthique clinique que sont la bienveillance, la non-malfaisance, la justice et l'autonomie du patient. Face à l'écran, de nombreux professionnels soignants pourraient s'étrangler et considérer le praticien comme irrespectueux de l'éthique du soin. Pour sa part, l'essayiste et médecin Martin Winckler s'inscrit en faux contre ce jugement. D'après lui, il existe trois éthiques et House s'inscrit dans l'une d'elles. Il y a d'abord la vertu : ce qui est bon est bon parce que je suis bon. Puis l'éthique déontologique : ce qui est bon est bon parce qu'il est en conformité avec les règles. Enfin, l'éthique conséquentialiste : ce qui est bon est bon parce que c'est la conséquence de l'acte qui mène à quelque chose de bon. "House est conséquentialiste des pieds à la tête", affirme M.Winckler. House ment à sa hiérarchie, il tente de réanimer un patient



qui a explicitement émis le vœu de ne pas l'être, il "fait mourir" un jeune patient pour comprendre le mal qui le ronge et ensuite le réveiller... Des pratiques contestables, déontologiquement parlant, mais des prises de risque présentées comme providentielles pour les patients.



### Un support pédagogique

L'éthique est source de conflits et la série, une fiction (rappelons-le), s'alimente abondamment de ces derniers. Un des intérêts de Dr House, c'est la multitude de conflits moraux et éthiques qui sont écrits dans les scénarios par une équipe pluridisciplinaire de médecins et de non-médecins. Chaque épisode est matière à réflexion et le spectateur

se sent souvent concerné par la valeur morale du dilemme.

Une richesse que Martin Winckler entend bien exploiter... "On peut montrer le même épisode à 30 étudiants, ils verront tous le même spectacle mais ils ne ressentiront certainement pas la même chose. C'est l'occasion de débattre, de confronter les avis. Grâce à House, on peut examiner collectivement des cas concrets. C'est aussi une économie d'argent ! Une projection coûte moins cher que des simulations avec acteurs. Pédagogiquement, c'est précieux." Aujourd'hui, Martin Winckler prépare un séminaire de cours spécifiquement basé sur Dr House. Une stimulation incroyable pour les étudiants.

// MATTHIEU CORNÉLIS

(1) Martin Winckler, *Dr House, l'esprit du shaman*, éd. Boreäl, 2013.

# Ménopause : un cap, pas une montagne

La ménopause est un phénomène définitif et naturel, qui apparaît chez toutes les femmes, généralement entre 45 et 55 ans. La ménopause n'est pas une maladie, mais un processus, un passage. Quels en sont les symptômes et comment traiter les effets parfois gênants de ce cap propre aux femmes ?



© Christine Guezennec/PhotoReportage

**La ménopause correspond** à l'interruption des cycles menstruels, liés à l'arrêt de la sécrétion des hormones par les ovaires, et à la fin des ovulations. Il n'y a donc plus de possibilité de grossesse une fois que la ménopause est installée. L'âge de la ménopause est principalement déterminé par les gènes: les femmes sont généralement ménopausées au même âge que leur mère. Dans certaines civilisations, les femmes qui atteignent l'âge où elles ne peuvent plus enfanter voient leur expérience et leur vécu valorisés: on constate alors qu'il leur est plus facile de vivre cette transition vers cette nouvelle étape de vie.

Les ménopauses prématurées (avant l'âge de 40 ans) proviennent souvent de traitements médicaux, d'une radiothérapie ou d'une chirurgie (ablation des deux ovaires). La ménopause des grandes fumeuses serait légèrement avancée (1 à 2 ans).

Les symptômes qui peuvent l'accompagner résultent d'une adaptation du corps à des taux hormonaux différents. Pour un nombre important de femmes, ces symptômes sont limités et ne modifient pas leur qualité de vie. Pour d'autres, l'inconfort est plus important: on peut alors leur proposer des réponses médicales qui varient selon les symptômes gênants.

**L'ÂGE DE LA MÉNopause EST PRINCIPALEMENT DÉTERMINÉ PAR LES GÈNES**

## À chacune ses symptômes

Les premiers signes de la ménopause se font généralement sentir pendant les 3 à 4 ans qui la précèdent, lors de la périménopause. Une femme est considérée comme ménopausée lorsque ses menstruations ont disparu depuis 12 mois consécutifs. Les déséquilibres hormonaux provoquent des phénomènes souvent imprévisibles et variables au fil du temps:

- > pendant la périménopause, les règles deviennent irrégulières, parfois plus abondantes, parfois moins, avec des possibilités de saignements entre les cycles;
- > des bouffées de chaleur et/ou des sueurs nocturnes d'une fréquence et d'une intensité variables peuvent survenir de façon intempestive. Elles durent de quelques secondes à quelques minutes;
- > des perturbations du sommeil apparaissent dans certains cas;
- > une baisse de libido, une sécheresse vaginale et un amincissement des muqueuses vaginales sont parfois constatés et peuvent entraîner des désagréments comme des démangeaisons, des sensations de brûlures, des douleurs pendant les relations sexuelles;
- > la peau devient plus sèche, moins élastique;

> une (légère) prise de poids est possible, ainsi qu'une élévation du taux de cholestérol;

> sur un plan psychologique, cette période est parfois marquée par une plus grande vulnérabilité, avec des changements d'humeur, de l'irritabilité, de la dépression, de l'anxiété.

Mais, à l'inverse, certaines femmes se disent aussi "libérées" ou positivement métamorphosées.

Les cystites, les infections urinaires et les incontinences urinaires sont plus fréquentes. La chute des œstrogènes rend les femmes plus vulnérables aux risques de maladies cardiovasculaires et à l'ostéoporose. La poursuite d'une vie sexuelle régulière est bénéfique pour le bien-être de la femme et pour l'équilibre du couple.

## Des traitements, "si je veux, si je dois, si je peux"

Contre les effets gênants de la ménopause, un traitement hormonal de substitution (THS) est généralement efficace; il protège aussi du cancer de l'utérus (à ne pas confondre avec le cancer du col de l'utérus).

Le traitement hormonal de substitution consiste à remplacer les hormones (œstrogènes et progestérone) que les ovaires ont cessé de produire. Ces hormones de substitution peuvent être administrées par voie orale (pilules) ou transdermique (patch, gel).

À l'époque où on a mis au point ces traitements hormonaux de substitution, toutes les femmes présentant quelques premiers signes de ménopause en recevaient presque systématiquement. Mais on a ensuite découvert que ces traitements pouvaient aussi avoir des effets indésirables sérieux: ils augmentent le risque de phlébite et d'embolie pulmonaire, de maladies coronariennes et de cancer

du sein. Désormais, ces traitements sont donc prescrits au cas par cas, en fonction de l'histoire individuelle et des antécédents familiaux de chaque femme, et de l'intensité des symptômes et des bouleversements que provoque sa ménopause.

Il est conseillé de discuter avec son médecin traitant et/ou son gynécologue des effets bénéfiques et négatifs de ces thérapies. Ces traitements sont conseillés généralement pour une durée limitée (de 3 à 4 ans); le médecin peut adapter au fil du temps les médicaments et les doses en fonction des signes. Pour certaines femmes à risques (de cancer du sein notamment), d'autres traitements peuvent être proposés. Certains médicaments locaux, à base d'hormones, peuvent répondre aux problèmes de sécheresse vaginale. Remarquons que les alternatives végétales aux traitements hormonaux ne sont pas dénuées d'effets indésirables. Par exemple, les dérivés du soja contiennent des œstrogènes végétaux (phytoœstrogènes) dont l'effet sur le cancer du sein reste très controversé. Remarquons également que lorsque des signes de dépression sont présents avant la ménopause, ils risquent d'être aggravés durant cette période. Il est utile d'en parler avec son médecin généraliste ou de consulter un psychothérapeute.

**CONTRE LES EFFETS GÊNANTS DE LA MÉNopause, UN TRAITEMENT HORMONAL DE SUBSTITUTION EST GÉNÉRALEMENT EFFICACE.**

À partir de la quarantaine, une alimentation équilibrée, l'exercice physique régulier et la lutte contre les surpoids aident à préparer la ménopause. Un style de vie à conserver ensuite, pour mieux traverser ce cap...

// MONGENERALISTE

>> Pour mieux comprendre la santé et celle de votre entourage, consultez le site: [www.mongeneraliste.be](http://www.mongeneraliste.be), partenaire de la MC. Réalisé par des médecins de famille, il offre une information sérieuse et validée.

## Thierry De Smedt : "L'idéal, c'est le modèle coopératif"

Même si un moteur de recherche Internet se présente comme éthique, il faut savoir rester critique. Entretien avec Thierry De Smedt, professeur à l'école de communication de l'UCL et membre du Conseil supérieur de l'éducation aux médias.

**En Marche : Comment choisir le bon moteur de recherche respectueux de la vie privée?**

**Thierry De Smedt :** C'est difficile à dire. Il n'y a, à ma connaissance, pas de travaux comparant le comportement des différents moteurs de recherche, pour vérifier dans quelle mesure la diversité des moteurs de recherche ne ramène pas toujours au même profil d'utilisateurs. Il est difficile de trouver les bons outils. Une piste consiste à vérifier quelle est l'organisation qui met en place le moteur de recherche. L'idéal, c'est le modèle coopératif. De cette manière, une seule voix ne va pas l'emporter sur les autres. Il y a alors plus de chances que le modèle soit moins intrusif. Mais tout peut changer... Un opérateur peut racheter le produit.

**EM : Peut-on vraiment se fier aux déclarations d'intention d'un moteur de recherche qui se présente comme "celui qui ne vous espionne pas" ou "le plus confidentiel"?**

**TDS :** Une déclaration d'intention n'est pas ce qu'il y a de plus fiable. J'ai tendance à me méfier d'un site qui annonce "Attention, vous êtes en dan-

ger!". Et me promet quelque chose de plus sûr. C'est déjà le signe qu'il faut s'en méfier. Je préfère quelqu'un qui me dit "Moi, je fais ceci" et me montre comment faire.

**EM : Est-ce que les moteurs de recherches alternatifs à Google et Yahoo pourraient renverser la tendance?**

**TDS :** Il faudrait effectuer une analyse plus comportementale pour vérifier dans quelles mesures les résultats issus de ces moteurs alternatifs varient pour ne pas se retrouver face à un clone plus performant de Google ou Yahoo. Le développement du web promettrait plus d'autonomie, de découverte. Or, les moteurs de recherche actuels font croire à l'usager qu'il a accès à des infos, alors qu'ils ne font que le conforter dans son monde avec des informations auxquelles il est déjà connecté. Cela ramène sans cesse l'usager à son propre monde. Cela ne permet pas de dépasser le reflet de ses propres traces, un peu comme les Dupont et Dupond dans le désert. Mais tant qu'il y aura des moteurs de recherche alternatifs, cela empêchera un opérateur d'être en situation de monopole.



© iStockphoto.com

## Je pense aussi à moi



*Astuce de la quinzaine*

## Connaître son corps

Passez à la respiration abdominale (ou encore ventrale): vous respirez à fond en partant de votre ventre, puis vous remplissez votre poitrine. Vous expirez en vidant tout, jusqu'à faire rentrer votre ventre. Détente et relaxation immédiate!

Si simple et tellement efficace, la respiration est un outil puissant quand il s'agit de gérer des situations de stress, d'angoisse ou quand vous vous sentez submergé par une émotion.

Découvrez ses nombreux atouts et des exercices pratiques en surfant sur...

[jepenseaussiàmoi.be](http://jepenseaussiàmoi.be)





# CHEZ NOUS, ÇA VIT

L'Alliance nationale des Mutualités Chrétiennes recherche (h/f) :

**Directeur informatique (ICT) (FR-NL) – CDI**

**Gestionnaire du projet Doccle (FR-NL) – CDD 1 an**

- Doccle est la première grande plateforme digitale qui permet aux utilisateurs de gérer l'ensemble de leurs documents administratifs et personnels. Elle permet à la MC d'offrir à ses membres, un service unique et de qualité, accessible 24h/24 sur l'ensemble des supports digitaux comme les smartphones, les tablettes, internet, ... etc.

**Facilitateur e-soins de santé (FR) – CDI**

Postulez et/ou obtenez plus de détails sur

[www.mcjobs.be](http://www.mcjobs.be)



La solidarité, c'est bon pour la santé.

## Offres d'emploi

**QUALIAS HAINAUT PICARDIE (SUCCURSALE MEDITEX) RECHERCHE (H/F) :**

> un employé polyvalent pour assurer une fonction de conseil et de vente de matériel de bandagisterie/orthopédie - temps plein - CDD pouvant déboucher sur un CDI.

Profil: niveau bac (orientation paramédicale) - mobilité géographique - expérience vente.

Plus de détails sur [www.mcjobs.be](http://www.mcjobs.be)  
Envoyez votre candidature avec une lettre de motivation et CV pour le 30 juillet par mail à [jean-yves.favier@mc.be](mailto:jean-yves.favier@mc.be)

**LE CHU DINANT-GODINNE - UCL NAMUR ENGAGE (H/F) :**

> un infirmier chef chirurgie orthopédie et cardiologie - site Dinant - CDI temps plein - entrée au 1er septembre.

Plus de détails sur [www.chudinantgodinne.be](http://www.chudinantgodinne.be)  
Envoyez votre candidature avec une lettre de motivation et CV pour le 15 juillet au plus tard à [recrutement-chu@uclouvain.be](mailto:recrutement-chu@uclouvain.be)

## Offres de service

**TÉLÉ-ACCUEIL NAMUR-BRABANT WALLON RECHERCHE (H/F) :**

> des volontaires

pour renforcer l'équipe d'écouteurs - notre ligne téléphonique 107, 24h/24, accueille les personnes vivant un moment difficile et souhaitant être écoutées dans le respect et la confidentialité - formation initiale de 20h et encadrement continu offerts.

Plus de détails sur [www.tele-accueil.be](http://www.tele-accueil.be)  
Rens.: 010/45.79.46, secrétariat.

**LA RIDELLE ASBL RECHERCHE D'URGENCE :**

> des familles d'accueil

chaleureuses et disponibles pour l'accueil permanent d'enfants et adultes handicapés qui aspirent à vivre dans un milieu épanouissant - accompagnement, soutien administratif et pédagogique du service.

Rens.: 083/21.65.90 - [info@laridelle.be](mailto:info@laridelle.be)

## // Vacances Intersoc-charme //



### Saint-Moritz, le paradis des promeneurs

Du marcheur au grimpeur le plus aguerri, à Saint-Moritz il y en a pour tous les goûts : balades le long des lacs ou ascensions de sommets à plus de 3.000 mètres, faites votre programme !

Entre deux promenades, découvrez, par exemple, les chemins de fer rhétiques, patrimoine mondial de l'Unesco. Cette ligne à voie étroite la plus longue au monde vous emmène dans des impressionnants glaciers de la Haute-Engadine aux palmiers de Tirano en Italie.



**DATES**  
DU 23 AU 30 AOÛT

**PRIX PENSION COMPLETE**  
637 EUR

Supplément pour single : gratuit • Possibilité de voyage en train ou en avion.

>> Plus d'infos? Contactez notre service clientèle au 070/23.38.98 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou surfez sur [www.intersoc.be](http://www.intersoc.be)

LIC5654

## CULTURE

### Cinéma

## Infinitely Polar Bear

Comment grandit-on lorsqu'un de ses parents souffre de troubles bipolaires ? Pour son tout premier long métrage, la réalisatrice Maya Forbes a choisi un thème qu'elle connaît bien, ayant elle-même vécu cette situation. *Infinitely Polar Bear* est une comédie dramatique qui n'aborde pas la pathologie de front, mais qui propose une jolie réflexion sur les relations familiales.

États-Unis, fin des années 70. Après une grave dépression, Cameron est diagnostiqué bipolaire. Il tente de reprendre pied dans un centre de repos. Sa femme essaie, tant que bien que mal, de faire bouillir la marmite et de gérer l'éducation de leurs deux petites filles. Quand la situation financière devient intenable, elle n'a pas d'autre choix que de quitter la ville pour reprendre des études afin d'espérer un job et un avenir meilleurs. Cameron va mieux. Il est sous médication et apprend, seul, à se reconstruire. Mais la décision de sa femme va perturber cet équilibre fragile. Il doit regagner le domicile familial et s'occuper des enfants, au quotidien. Si chacun est de bonne volonté, il va falloir du temps, de l'amour et de la tolérance pour que tous puissent se ré-approprier.

La réalisatrice américaine Maya Forbes signe donc ici un premier film autobiographique. Elle a elle-même, enfant, dû apprendre à vivre avec un père bipolaire. Et c'est d'ailleurs le point de vue des deux petites filles qu'elle privilégie dans le film. On y voit combien il est difficile, lorsqu'on est enfant, de supporter le regard des autres quand un papa n'a pas le comportement so-



cial approprié. Mais finalement, tout le monde y survit, apprend et grandit. Le long métrage ne traite pas vraiment de la maladie en tant que telle, il effleure plutôt le sujet pour se concentrer sur les relations interpersonnelles. Mais toutefois, la réalisatrice y dépeint des expériences qui peuvent faire écho à ceux qui vivent de telles situations : les tâches quotidiennes qui effraient et structurent à la fois, la joyeuse créativité pendant les phases "up", la culpabilité de ne pas être conforme aux désirs des proches, la prise de médicaments, interrompue quand on pense se sentir mieux...

Tant d'éléments qui font de *Infinitely Polar Bear* une bobine honnête, pas tire-larmes, mais pétée de bons sentiments et qui tend un peu trop vers le sacro-saint happy end tant apprécié par les producteurs de cinéma outre-Atlantique.

On saluera tout de même l'interprétation parfaite de Mark Ruffalo, juste dans l'incarnation de ce père paumé qui, peu capable de s'occuper de lui-même, va devoir se dépasser pour prendre soin des autres.

// ESTELLE TOSCANUCCI

>> *Infinitely Polar Bear*, de Maya Forbes • 2015 • 88 minutes • sortie en salle le 8 juillet

### Festival

## Esperanzah ! : pour un autre monde

Cette année, le festival Esperanzah! sera le point d'orgue de la campagne de sensibilisation "Tout autre chose, mais pas n'importe quoi !" menée avec son partenaire CNC2 11.11.11. Militant depuis sa création en 2002 en faveur de l'éveil des consciences, Esperanzah! invite ses festivaliers à imaginer un autre monde plus ouvert, plus tolérant, plus respectueux de l'homme et de la nature.

Pour sa 14<sup>e</sup> édition, le festival Esperanzah! s'annonce haut en rythmes et en couleurs, à travers une programmation musicale incarnée par des artistes engagés venus des quatre coins du monde. Alpha Blondy, Starflam, Nneka, Chinese man, Asaf Avidan, Lisa Simone, John Butler Trio, pour en citer quelques-uns. Le festival Esperanzah! 2015, c'est : 36 groupes répartis sur deux scènes, plus de 25 compagnies et 150 artistes, 50 associations actives sur le festival, un espace d'expression "cinéma" avec 8 documentaires et une pièce de théâtre, 180 personnes occupées par jour à la gestion des déchets sur le site, etc. Comme chaque année, l'abbaye de Floreffe se transformera, le temps d'un long week-end, en un véritable théâtre à ciel ouvert dont les recoins seront truffés de découvertes tant artistiques qu'humaines.

### Jeune public

Réputé pour son ambiance unique, ce festival convivial propose aussi un programme spécialement dédié aux enfants : le village de tatie Choco avec une programmation arts de la rue spéciale jeune public, l'espace Poz'bébé et bien évidemment, le camping famille situé sur les hau-

teurs de Floreffe. Petit rappel : l'entrée du festival est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans.

### Eclate-toi, pas tes oreilles !

Partenaire de ce festival solidaire depuis plusieurs éditions, la Mutualité chrétienne (MC) y sera présente avec son action de prévention "Eclate-toi, pas tes oreilles !" pour sensibiliser les festivaliers à préserver la santé de

leurs oreilles. Durant le festival, la MC distribuera gratuitement des bouchons d'oreille réutilisables et mettra des casques antibruit à disposition des jeunes enfants accompagnant leurs parents à proximité des scènes.

// ALICE BLACKMAN

>> Festival Esperanzah! • Abbaye de Floreffe • du 31 juillet au 2 août • Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans • Infos sur [www.esperanzah.be](http://www.esperanzah.be)

### Entrées à gagner

La MC soutient le festival Esperanzah!. Elle offre 9 x 2 tickets (valables pour une journée). Participez avant le 15 juillet au concours en ligne sur [www.mc.be/festival](http://www.mc.be/festival)



## À suivre

## Passer en "mode avion"

Les vacances ont beau être dans l'air; le lâcher-prise et la détente à portée de main... les esprits sont chagrins, inquiets voire crispés. Au regard des flashes d'actualité, difficile de rêver les bords de Méditerranée - du jaune sable tunisien au bleu grec - en mode "carte postale". Et pourtant...



En cette période de vacances, notre article aurait volontiers pris des accents estivaux. On aurait parlé des bienfaits de la sieste, des grâces de l'en-nui tant décrit dans notre univers suractivé, des bénéfices de "ne rien faire". On aurait évoqué l'esprit voyageur qui ne doit pas nécessairement partir au loin, qui s'accommode aussi très bien de son environnement proche, et peut prendre du plaisir à redécouvrir le bout de son jardin. On aurait réfléchi à la rupture de rythmes abrupte qui caractérise par trop nos modes de vie et peut transformer les vacances en séjour vital pour récupérer d'un stress épuisant. On aurait disserté sur le bonheur de s'exposer aux charmes d'un lieu, de flâner l'esprit ouvert, de partir à la rencontre de l'autre.

Et puis... voilà les images de sable blanc ternies. Les géos se muent en urgentistes; les chaises longues en brancards. Un peu plus au Nord, l'Acropole et ses parents antiques cèdent la Une aux guichets de banque automatiques et l'avenir proche se conjure sur le mode des désarrois économiques.

## Allier prudence et curiosité

À l'adresse des voyageurs, les messages des autorités respirent la prudence: "pensez à emporter avec vous suffisamment d'argent liquide", conseillent les Affaires étrangères de la plupart des pays européens, à ceux qui ont choisi une destination hellénique. "Les banques grecques sont fermées jusqu'au 6 juillet et les retraits sont limités à 60 EUR (normalement, cette mesure ne concerne que les Grecs)", précise le site du Routard. Pour la Tunisie, tout voyage est momentanément déconseillé, par les autorités.(1)

Voilà nos repères de joyeux juilletistes ou de gais aoûtistes quelque peu ébranlés. Jusqu'ici on pouvait se contenter des petits conseils humoristiques pour passer des vacances sereines. Comment parer au débarquement des amis des amis qui sont nos amis, aux coups de fil professionnels, aux ados en pleine crise, aux locations trompeuses... Là, il va falloir faire preuve de persévérance

dans notre ouverture aux dépaysements; ne pas céder à la panique; faire preuve d'une solidarité renforcée; ménager convivialité, esprit curieux et lâcher-prise.

## À Rome, fais comme les Romains

C'est au détour des rencontres que se cachent les plus belles découvertes. Exemple à la caserne Fonck, à Liège, ce 27 juin, où on a pu voyager sans quitter le pays. Entre les concerts, les saveurs et les jeux, s'est glissée une réflexion sans prétention pour mieux vivre-ensemble : la parenté en plaisanterie. Cette tradition racontée par nos amis burkinabés intrigue. Elle autoriserait, parfois même obligerait, des membres d'une même famille ou des membres de certaines ethnies entre elles, à se moquer les uns des autres. Ces rituels de taquinerie régularisent les tensions sociales. Mais attention, tout n'est pas admis : exit les insultes sur les défauts physiques, exit les railleries sur les mères ou les femmes de manière générale... Cette tradition aurait le chic pour pacifier les relations, pour permettre de déverser les aigreurs, pour détendre l'atmosphère sans générer la rancœur. Car, entre parents en plaisanterie, le pardon s'impose. Ainsi on apprend des voyages, mais certainement aussi des

voyageurs. Pas question ici d'appliquer à la hussarde un humour débridé - toutes les situations ne prêtent d'ailleurs pas à rire. De cette rencontre burkinabée on pourrait par contre retenir les vertus de la dérision bienveillante.

Un dernier conseil pour la route? C'est en "mode avion" (cette touche ad hoc du téléphone portable) que nous aurions envie de vous suggérer de voyager: à la fois déconnecté de l'agitation globalisée, mais toujours capable de jouir des applications qui ne nécessitent pas de connexion à l'Internet (pour la musique, la lecture, les photos...) et susceptible d'être réactivées en cas de problème.

// CATHERINE DALOZE

## ça se passe

## // Concours photos

Jusqu'au jeudi 10 septembre, l'asbl Sentiers organise un concours photos sur le thème des "chemins et sentiers de Wallonie". Catégories : personnes, nature, agriculture et sylviculture, paysage et patrimoine.

Gratuit

Lieu : Wallonie

Infos : [www.sentiers.be](http://www.sentiers.be)

## // Festival du conte

Du vendredi 10 juillet au dimanche 12 juillet, Chiny organise son 26<sup>e</sup> festival du conte. Au programme : veillée, balades contées, contes, animations en rue, ateliers créatifs... Prix : en extérieur 5 EUR/jour / en salle ou en barque de 1 à 15 EUR

Lieu : 6810 Chiny

Infos : 070/66.06.50 • [www.conte.be](http://www.conte.be)

## // Véloutour

Le dimanche 12 juillet, de 14h à 17h30, l'asbl Pro-Vélo organise un véloutour guidé de la vallée de la Woluwe.

Prix : 10 EUR/ location vélo 8 EUR

Lieu : 15 rue de Londres, 1050 Bruxelles

Infos : 02/502.73.55 • [www.provelo.org](http://www.provelo.org)

## // Nuit du livre

Le samedi 1<sup>er</sup> août, Redu invite à sa 27<sup>e</sup> Nuit du livre. Les passionnés pourront déambuler dans les rayons des 15 librairies du village. Animations musicales dès 18h.

Lieu : 6890 Redu

Infos : 061/65.66.99 • [www.redu-villagedulivre.be](http://www.redu-villagedulivre.be)

## // Fopes

Le mardi 18 août, à 18h, la Faculté ouverte en politique économique et sociale (Fopes-UCL) organise une séance d'information pour l'année 2015-2016 sur son master en politique économique et sociale pour adultes engagés dans la vie professionnelle. Gratuit

Lieu : Fopes-UCL, local D144,

rue de la Lanterne magique 32 à 1348 LLN

Infos : 010/47.39.08 • <http://uclouvain.be/opes>

## // Cinéma "Libertes"es

Le mercredi 19 août, le film documentaire "Les Libertés" sort en avant-première au cinéma Vendôme. Le parcours 4 paysans aux 4 coins de mondes, rebelles aux dérives de l'industrie agro-alimentaire.

Lieu : chaussée de Wavre 18 à 1050 BXL

Infos : [www.leslibertes.com](http://www.leslibertes.com)

## // Festival des arts de la rue

Le samedi 22 et le dimanche 23 août, le village de Chassepierre accueille son 42<sup>e</sup> Festival international des arts de la rue autour du thème "Rêves d'été... Rouages d'antan". Au menu : acteurs, acrobates, chanteurs, clowns, conteurs, danseurs, équilibristes, jongleurs...

Prix : de 8 à 29 EUR/ - de 6 ans, gratuit

Lieu : 6820 Chassepierre

Infos : 061/31.45.68 • [www.chassepierre.be](http://www.chassepierre.be)

## // Solidarité-Bruxelles

Le mercredi 26 août, à 17h, Solidarité organise des séances d'information sur l'année citoyenne 2015-2016. L'asbl invite les jeunes entre 16 et 25 ans à s'engager dans un projet citoyen avec d'autres jeunes.

Lieu : rue Raphaël 14 à 1070 Bruxelles

Infos : 0485/57.82.47 •

[www.reseau-solidarite.be](http://www.reseau-solidarite.be)

## // Préparer sa retraite

Le lundi 14 septembre, à 18h, et le lundi 21 septembre, à 14h, Enéo, le mouvement social des aînés, organise des séances d'information sur le thème "Préparation à la retraite". Gratuit

Lieu : bd Anspach, 117 à 1000 Bruxelles

Infos : 02/501.58.13 • [eneo.bruxelles@mc.be](mailto:eneo.bruxelles@mc.be)

## // Semaine de la mobilité

Du mercredi 16 au mardi 22 septembre, se déroule la Semaine de la mobilité en Wallonie, avec au menu, des activités dans les communes et les entreprises. Cette année, le focus est mis sur le covoiturage comme mode de déplacement convivial.

Lieu : Wallonie

Infos : 081/77.31.21 • <http://semainemob.be>

## // Fête des courges

Le samedi 19 et le dimanche 20 septembre, Antoing organise sa 13<sup>e</sup> édition de la Fête des courges. Au menu : la découverte de près de 650 variétés de courges et la dégustation de nombreuses préparations culinaires, de bières, de salaisons et de pains à base de courges, potirons et autres potimarrons... Prix : 3 EUR

Lieu : chemin de Saint-Druon à 7640 Antoing

Infos : 0477/59.24.64 •

<http://fete-des-courges.over-blog.org>

## // Exclusion scolaire

Le samedi 3 octobre, de 9h à 12h30, Changement pour l'égalité organise à la Haute école Galilée une rencontre-débat intitulée "L'exclusion scolaire définitive n'est pas une fatalité! Quelles pistes pour agir?". Gratuit

Lieu : rue royale 336 à 1030 Bruxelles

Infos : 02/218.34.50 • [www.changement-egalite.be](http://www.changement-egalite.be)

## // Soins palliatifs

Le jeudi 8 et le vendredi 9 octobre, les Plates-formes du Hainaut et la Fédération wallonne des soins palliatifs organisent un colloque sur le thème "Soins palliatifs... émois dans tout ça?". Au menu : conférences, débats et intermèdes. Prix : de 60 à 120 EUR

Lieu : La Géode, rue de l'Ancre à 6000 Charleroi

Infos : 065/36.57.37 • [www.soinspalliatifs.be](http://www.soinspalliatifs.be)

## // Formation santé

Du jeudi 15 octobre 2015 au jeudi 16 juin 2016, l'asbl Repères organise un cycle de formation "La santé : Une ressource pour chacun et l'affaire de tous?" à destination des acteurs de la santé, de la prévention, du social, de l'interculturel, de l'accompagnement psycho-social... Prix : 150 EUR

Lieu : bd de Waterloo 99 à 1000 Bruxelles

Infos : 02/539.15.89 • [www.reperes.be](http://www.reperes.be)

## // Hospitalité pour les aînés

Le vendredi 23 octobre, de 9h30 à 16h30, la Fondation Roi Baudouin organise le colloque "Hospitalité pour les aînés : prendre soin des personnes âgées fragilisées". Conférences et workshops. Gratuit

Lieu : Bibliothèque royale de Belgique,

bd de l'Empereur 2 à 1000 Bruxelles

Infos : 02/500 4 555 • [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)



[www.enmarche.be](http://www.enmarche.be)  
La solidarité claire et Net



(1) Le site du Ministère des Affaires étrangères belges reprend des conseils aux voyageurs pays par pays.

Voir <http://diplomatie.belgium.be/fr/>

(2) Les partenaires du Burkina Faso étaient mis à l'honneur par la MC Liège, la CSC Liège-Huy-Waremme et l'ONG Solidarité mondiale.